

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE L'ISLET
MUNICIPALITÉ DE L'ISLET

PROCÈS-VERBAL D'UNE SÉANCE ORDINAIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE L'ISLET, TENUE LE 11 NOVEMBRE 2025 AU 284, BOULEVARD NILUS-LECLERC, L'ISLET

Membres du conseil présents

M. Germain Pelletier, Mme Josette-Emilie Boutin, M. Dave Bernier,
M. Éric St-Laurent, M. Pascal Bernier, M. André Blanchet, M. Simon Beaudoin.

Membre du conseil absent

Aucun.

Tous formant quorum sous la présidence de M. Germain Pelletier, maire.
M. Michel Pelletier, directeur général greffier-trésorier, agit à titre de secrétaire.

OUVERTURE

1. Mot de bienvenue à l'assemblée

La séance débute à 19 h 33 avec le mot de bienvenue de M. Germain Pelletier. Ce dernier mentionne que la séance est enregistrée.

ORDRE DU JOUR ET PROCÈS-VERBAUX

2. Adoption de l'ordre du jour – 11 novembre 2025

ATTENDU QUE des copies dudit ordre du jour sont disponibles pour l'assemblée;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil ont reçu une copie dudit ordre du jour, qu'ils en ont pris connaissance et renoncent donc à sa lecture lors de la présente séance;

ATTENDU QUE les items suivants sont ajoutés au point 27 *Affaires municipales diverses* :

- a) Création et reconnaissance du comité projet citoyen
- b) Nomination d'un membre du conseil au sein du comité projet citoyen

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. André Blanchet et appuyé par M. Simon Beaudoin, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

238-11-2025 QUE la Municipalité de L'Islet adopte ledit ordre du jour.

3. Adoption du procès-verbal – 1^{er} octobre 2025

ATTENDU QUE des copies dudit procès-verbal sont disponibles pour l'assemblée;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil ont reçu une copie dudit procès-verbal, qu'ils en ont pris connaissance et renoncent donc à sa lecture lors de la présente séance;

ATTENDU QU'aucune modification n'est apportée au procès-verbal;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Simon Beaudoin et appuyé par M. Pascal Bernier, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

239-11-2025 QUE la Municipalité de L'Islet adopte ledit procès-verbal.



CORRESPONDANCES ET COMITÉS

4. Correspondances diverses

La Municipalité a reçu la correspondance suivante :

- Courriel de remerciement du Cégep de La Pocatière – Campus de Montmagny pour la participation de la Municipalité à la bourse des Maires

5. Rapport des comités

Aucun rapport n'est fait.

PRÉSENTATION DES COMPTES

6. Dépôt des états financiers comparatifs pour les fins du budget 2026

Les états financiers comparatifs pour les fins du budget 2026 sont déposés.

7. Liste des déboursés approuvés par le conseil ou effectués par délégation – octobre 2025

ATTENDU QUE tous les membres du conseil ont reçu une copie des déboursés du mois et qu'ils en ont pris connaissance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Éric St-Laurent et appuyé par M. Dave Bernier, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

240-11-2025 QUE la Municipalité de L'Islet approuve la liste des déboursés autorisés par le conseil ou effectués par délégation pour un montant total de 304 455,82 \$.

DÉPENSES ET ENGAGEMENTS DE CRÉDIT

8. Entérinement d'octroi de contrat pour le remplacement du ponceau face au 50, chemin des Normand

M. Pascal Bernier, conseiller, déclare ses intérêts, puis se retire des discussions et des prises de décision pour ce point.

ATTENDU QUE la Municipalité de L'Islet souhaite entériner l'octroi de contrat pour le remplacement du ponceau face au 50, chemin des Normand;

ATTENDU QUE l'état du ponceau nécessitait des travaux en urgence;

ATTENDU QUE lesdits travaux d'urgence ont été préalablement autorisés par le directeur général greffier-trésorier M. Michel Pelletier, ainsi que par M. Germain Pelletier, maire;

ATTENDU QU'il s'agit d'un appel d'offres sur invitation;

ATTENDU QUE la Municipalité a invité sept soumissionnaires et qu'elle a reçu deux soumissions :

Soumissionnaire	Prix soumissionné (avant taxes)
Michel Gamache & Frères inc.	37 000 \$
Les Entreprises Gilbert Cloutier inc.	55 797 \$

ATTENDU QUE la soumission de Michel Gamache & Frères est la plus basse et qu'elle est conforme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Simon Beaudoin et appuyé par M. André Blanchet, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE L'ISLET
MUNICIPALITÉ DE L'ISLET

241-11-2025 QUE la Municipalité de L'Islet entérine l'octroi de contrat pour le remplacement du ponceau face au 50, chemin des Normand à Michel Gamache & Frères inc., et ce, pour la somme de 37 000 \$ plus taxes;

QUE la facture sera payée à même le budget d'entretien des routes.

9. Octroi de contrat pour la réalisation d'un relevé topographique et bathymétrique ainsi qu'une étude hydraulique en lien avec la prise d'eau sur le Bras St-Nicolas

ATTENDU QUE la Municipalité de L'Islet doit mettre à jour l'étude de vulnérabilité de la source pour le prélèvement d'eau de surface, selon les obligations du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs;

ATTENDU QU'en ce sens, la Municipalité se doit d'octroyer un contrat pour la réalisation d'un relevé topographique et bathymétrique ainsi qu'une étude hydraulique en lien avec la prise d'eau sur le Bras St-Nicolas;

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu deux soumissions :

Services-conseils Aqua Ingenium inc.	Avizo Experts-Conseils inc.
19 560,00 \$	27 900,00 \$

*Les prix soumis n'incluent pas les taxes.

ATTENDU QUE la soumission de Services-conseils Aqua Ingenium inc. est la plus basse et qu'elle est conforme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. André Blanchet et appuyé par M. Éric St-Laurent, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

242-11-2025 QUE la Municipalité de L'Islet octroie le contrat pour la réalisation d'un relevé topographique et bathymétrique ainsi qu'une étude hydraulique en lien avec la prise d'eau sur le Bras St-Nicolas à Services-conseils Aqua Ingenium inc., et ce, pour la somme de 19 560,00 \$ plus taxes.

10. Octroi de contrat pour des services professionnels pour la vérification comptable et la préparation des états financiers pour les exercices 2025, 2026 et 2027

ATTENDU QUE la Municipalité de L'Islet souhaite procéder à l'octroi de contrat pour la vérification comptable et la préparation des états financiers pour les exercices 2025, 2026 et 2027;

ATTENDU QUE la Municipalité a invité trois soumissionnaires et qu'elle a reçu une soumission :

Vérification	Raymond Chabot Grant Thornton S.E.N.C.R.L.		
	2025	2026	2027
Municipalité de L'Islet	25 000 \$	25 250 \$	25 750 \$
Assistance aux dossiers	1 250 \$	1 300 \$	1 350 \$
Sous-total	26 250 \$	26 550 \$	27 100 \$
Total	79 900 \$		

ATTENDU QU'en vertu de l'article 936.0.1.1 du Code municipal, le soumissionnaire retenu est celui ayant obtenu le meilleur pointage final;

ATTENDU QUE la soumission de Raymond Chabot Grant Thornton S.E.N.C.R.L. est conforme et qu'elle est la seule reçue;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Pascal Bernier et appuyé par Dave Bernier, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :



**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE L'ISLET
MUNICIPALITÉ DE L'ISLET**

243-11-2025 QUE la Municipalité de L'Islet octroie le contrat de vérification comptable et la préparation des états financiers pour les exercices 2025, 2026 et 2027 à la compagnie Raymond Chabot Grant Thornton S.E.N.C.R.L., et ce, pour une somme totale de 79 900 \$ plus taxes sur trois ans.

11. Octroi de contrat pour la disposition de matériaux de construction, de bois et de résidus verts pour 2026, 2027 et 2028

ATTENDU QUE la Municipalité de L'Islet souhaite procéder à l'octroi de contrat pour la disposition de matériaux de construction, de bois et de résidus verts pour 2026, 2027 et 2028;

ATTENDU QU'il s'agit d'un appel d'offres public;

ATTENDU QUE la Municipalité a obtenu trois soumissions :

Description	GFL Environmental inc.			
	2026	2027	2028	Total
Matériaux de construction	200 \$ / t	210 \$ / t	220,50 \$ / t	630,50 \$ / t
Bois	169 \$ / t	177,50 \$ / t	186,50 \$ / t	533 \$ / t
Résidus verts	155 \$ / t	162,75 \$ / t	171 \$ / t	488,75 \$ / t

Description	Récupération Delisle inc.			
	2026	2027	2028	Total
Matériaux de construction	205 \$ / t	215 \$ / t	225 \$ / t	645 \$ / t
Bois	220 \$ / t	230 \$ / t	240 \$ / t	690 \$ / t
Résidus verts	220 \$ / t	230 \$ / t	240 \$ / t	690 \$ / t

Description	9379-4667 Québec inc.			
	2026	2027	2028	Total
Matériaux de construction	200 \$ / t	210 \$ / t	220 \$ / t	630 \$ / t
Bois	180 \$ / t	190 \$ / t	200 \$ / t	570 \$ / t
Résidus verts	155 \$ / t	165 \$ / t	175 \$ / t	495 \$ / t

*Les prix soumis n'incluent pas les taxes.

ATTENDU QUE le chargement, le traitement, la disposition et le transport sont inclus dans les prix soumis;

ATTENDU QUE le soumissionnaire retenu est celui qui a soumis le prix le plus bas pour la période de trois ans pour chacun des matériaux;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Simon Beaudoin et appuyé par M. André Blanchet, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

244-11-2025 QUE la Municipalité octroie le contrat pour la disposition de matériaux de construction, de bois et de résidus verts pour 2026, 2027 et 2028 de la façon suivante :

Description	9379-4667 Québec inc.			
	2026	2027	2028	Total
Matériaux de construction	200 \$ / t	210 \$ / t	220 \$ / t	630 \$ / t

Description	GFL Environmental inc.			
	2026	2027	2028	Total
Bois	169 \$ / t	177,50 \$ / t	186,50 \$ / t	533 \$ / t
Résidus verts	155 \$ / t	162,75 \$ / t	171 \$ / t	488,75 \$ / t

12. Autorisation de paiement du décompte progressif 2 dans le cadre des travaux de réfection du chemin Lamartine Ouest

M. Pascal Bernier, conseiller, déclare ses intérêts, puis se retire des discussions et de la prise de décision pour ce point.

ATTENDU QUE la Municipalité de L'Islet a reçu le décompte progressif 2 d'une somme de 993 156,23 \$ plus taxes, dans le cadre des travaux de réfection du chemin Lamartine Ouest;



**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE L'ISLET
MUNICIPALITÉ DE L'ISLET**

ATTENDU QUE la Fédération québécoise des municipalités (FQM) recommande le paiement de la somme de 993 156,23 \$ plus taxes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Éric St-Laurent et appuyé par M. André Blanchet, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

- 245-11-2025 QUE la Municipalité de L'Islet autorise le paiement du décompte progressif 2 dans le cadre des travaux de réfection du chemin Lamartine Ouest, pour la somme de 993 156,23 \$ plus taxes à Michel Gamache et Frères inc.

13. Autorisation de paiement du décompte progressif 1 dans le cadre des travaux de réfection du ponceau face au 50, chemin des Normand

M. Pascal Bernier, conseiller, déclare ses intérêts, puis se retire des discussions et de la prise de décision pour ce point.

ATTENDU QUE la Municipalité de L'Islet a reçu le décompte progressif 1 d'une somme de 29 136,47 \$ plus taxes, dans le cadre des travaux de réfection du ponceau face au 50, chemin des Normand;

ATTENDU QUE ASP Experts-Conseils recommande le paiement de la somme de 29 136,47 \$ plus taxes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Simon Beaudoin et appuyé par M. Dave Bernier, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

- 246-11-2025 QUE la Municipalité de L'Islet autorise le paiement du décompte progressif 1 dans le cadre des travaux de réfection du ponceau face au 50, chemin des Normand, pour la somme de 29 136,47 \$ plus taxes à Michel Gamache et Frères inc.

14. Autorisation d'achat de pièces de remplacement pour les pompes d'eaux usées du poste de pompage 1

ATTENDU QUE la Municipalité de L'Islet souhaite procéder au remplacement de certaines pièces pour les pompes d'eaux usées du poste de pompage 1;

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une soumission de Xylem Canada pour la somme de 12 631,20 \$ plus taxes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Éric St-Laurent et appuyé par Mme Josette-Emilie Boutin, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

- 247-11-2025 QUE la Municipalité de L'Islet autorise l'achat de pièces de remplacement pour les pompes d'eaux usées du poste de pompage 1, et ce, pour la somme de 12 631,20 \$ plus taxes à Xylem Canada.

15. Autorisation de paiement de la facture 92661615 de NORS Construction Equipment Canada ST et annulation de la résolution 227-10-2025 intitulée « Autorisation de réparation de la nivelleuse »

ATTENDU QUE la Municipalité de L'Islet a reçu la facture 92661615 de NORS Construction Equipment Canada ST pour la réparation de la nivelleuse Volvo G940, pour la somme de 21 396,74 \$ plus taxes;

ATTENDU QUE le 1^{er} octobre 2025, la Municipalité de L'Islet adoptait la résolution 227-10-2025 intitulée « Autorisation de réparation de la nivelleuse », mais qu'il y a lieu d'annuler cette résolution puisque la facture s'est avérée plus élevée que le prix soumis;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. André Blanchet et appuyé par M. Pascal Bernier, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :



**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE L'ISLET
MUNICIPALITÉ DE L'ISLET**

248-11-2025 QUE la Municipalité de L'Islet autorise le paiement de la facture 92661615 de NORS Construction Equipment Canada ST pour la réparation de la niveleuse Volvo G940, et ce, pour la somme de 21 396,74 \$ plus taxes;

QUE la présente résolution annule la résolution 227-10-2025 intitulée « Autorisation de réparation de la niveleuse ».

16. Octroi de mandat pour l'évaluation et l'accompagnement pour les facteurs de risques psychosociaux liés au travail

ATTENDU QUE la Municipalité de L'Islet doit se conformer à la Loi modernisant le régime de santé et de sécurité du travail de la CNESST et doit s'assurer d'inclure dans son programme de prévention les risques psychosociaux liés au travail pouvant avoir une incidence sur la santé des travailleurs;

ATTENDU QUE la Municipalité de L'Islet a reçu une offre de service du Centre d'aide et de recherche d'emploi Montmagny-L'Islet pour l'évaluation et l'accompagnement pour les facteurs de risques psychosociaux liés au travail;

ATTENDU QUE l'engagement est de 75 heures (pouvant être utilisées sur une période de 1 an) et que le taux horaire est de 110 \$, pour un total de 8 250 \$, auxquels s'ajoutent les frais de déplacement à 0,55 \$/kilomètre;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Éric St-Laurent et appuyé par M. Simon Beaudoin, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

249-11-2025 QUE la Municipalité de L'Islet octroie le mandat pour l'évaluation et l'accompagnement pour les facteurs de risques psychosociaux liés au travail au Centre d'aide et de recherche d'emploi Montmagny-L'Islet, et ce, pour la somme de 8 250 \$, auxquels s'ajoutent les frais de déplacement de 0,55 \$/kilomètre;

QUE la facture sera payée à même le surplus accumulé non affecté.

RÈGLEMENTS ET PROJETS DE RÈGLEMENTS

Nil.

DIVERS

17. Adoption des états financiers 2024

ATTENDU QUE M. Michel Pelletier, directeur général greffier-trésorier, dépose le rapport financier annuel, conformément au Code municipal du Québec;

ATTENDU QUE M. Michel Pelletier transmettra le rapport financier au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, conformément au Code municipal du Québec;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont eu une présentation du rapport financier par l'auditeur indépendant lors d'une réunion de travail;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil ont reçu une copie dudit rapport financier, qu'ils en ont pris connaissance et renoncent donc à sa présentation intégrale lors de la présente séance;

ATTENDU QUE l'excédent se solde à 955 763 \$ pour l'année 2024 et qu'en date du 31 décembre 2024 la Municipalité de L'Islet possédait des excédents non affectés de 1 358 156 \$, des excédents affectés de 1 341 315 \$ ainsi qu'une somme de 363 984 \$ dans ses réserves financières et fonds réservés;



**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE L'ISLET
MUNICIPALITÉ DE L'ISLET**

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Simon Beaudoin et appuyé par M. André Blanchet, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

250-11-2025 QUE la Municipalité de L'Islet adopte le rapport financier annuel de l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2024. Le rapport financier a été audité par la firme comptable Raymond Chabot Grant Thornton;

QUE ces états financiers seront disponibles sur le site Internet de la Municipalité.

18. Acceptation de démission de la personne salariée 10-0025

ATTENDU QUE la Municipalité de L'Islet a reçu une lettre de démission de la personne salariée 10-0025, réceptionniste et commis de bureau, qui est entrée en vigueur le 31 octobre 2025;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Éric St-Laurent et appuyé par M. Dave Bernier, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

251-11-2025 QUE la Municipalité de L'Islet accepte la démission de la personne salariée 10-0025, en date du 31 octobre 2025.

19. Dépôt du rapport des élections

Le rapport des élections est déposé à la présente séance.

20. Dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires des membres du conseil

Le dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires est fait par tous les membres du conseil, conformément à la Loi sur les élections et référendums dans les municipalités (LERM, cE-2.2, Art. 357-363).

21. Dépôt des rapports de dépenses des élus municipaux – Élections 2025

Ce point est reporté à une prochaine séance.

22. Nomination d'un maire suppléant

ATTENDU QU'il y a lieu de nommer un nouveau maire suppléant, étant donné la récente élection;

ATTENDU QUE le conseil a résolu que le maire suppléant devra être reconduit chaque année pour le mandat 2025-2029;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Simon Beaudoin et appuyé par M. André Blanchet, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

252-11-2025 QUE la Municipalité de L'Islet nomme M. Pascal Bernier à titre de maire suppléant, et ce, jusqu'à la nomination de son remplaçant.

23. Attribution des dossiers aux membres du conseil

Le point n'a pas passé au vote. Il sera reporté à la prochaine séance.

24. Autorisation de signature du renouvellement de la convention d'exploitation entre la Société d'habitation du Québec, la Municipalité de L'Islet et l'Office d'habitation Kamouraska-L'Islet

ATTENDU QUE la Municipalité de L'Islet a reçu une demande de renouvellement de la convention d'exploitation avec la Société d'habitation du Québec et l'Office d'habitation de Kamouraska-L'Islet;

ATTENDU QUE la Société d'habitation du Québec, la Municipalité de L'Islet et l'Office d'habitation de Kamouraska-L'Islet sont liés par une convention d'exploitation, en date du 8 juillet 1974, relativement à l'ensemble immobilier 1260 (L'Islet-Sur-Mer 001), (ci-après appelée : « convention »);



**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE L'ISLET
MUNICIPALITÉ DE L'ISLET**

ATTENDU QUE le versement de la subvention prévue aux termes de la convention, et conséquemment la convention elle-même, ont pris fin le 30 novembre 2024;

ATTENDU QU'un programme temporaire autorisant le financement du déficit d'exploitation de certains ensembles immobiliers du parc d'habitations à loyer modique a été autorisé par le gouvernement par le décret numéro 1296-2021 pris le 6 octobre 2021 et reconduit par le décret numéro 1888-2023 pris le 20 décembre 2023 (ci-après appelé : « programme temporaire »);

ATTENDU QUE ce programme temporaire autorise la Société d'habitation du Québec à maintenir en vigueur, avec un organisme admissible et pour chaque ensemble immobilier concerné, une convention d'exploitation qui contient substantiellement les mêmes conditions que celles existantes au moment de son échéance;

ATTENDU QUE ce programme temporaire autorise la Société d'habitation du Québec à maintenir le versement de l'aide financière pour subventionner 90 % du déficit d'exploitation annuel des organismes qui possèdent ou gèrent des ensembles immobiliers dont l'habilitation initiale est échue;

ATTENDU QUE la Société d'habitation du Québec souhaite, conditionnellement à ce que l'ensemble immobilier soit géré et exploité en conformité avec les dispositions de la convention, prolonger le versement de cette subvention pour la durée ci-après mentionnée;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Éric St-Laurent et appuyé par Mme Josette-Emilie Boutin, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

253-11-2025 QUE la Municipalité de L'Islet autorise le renouvellement de la convention d'exploitation avec la Société d'habitation du Québec et l'Office d'habitation de Kamouraska-L'Islet, prévoyant le paiement par la Municipalité de subventions dans une proportion de 10 % du déficit d'exploitation de l'ensemble immobilier, et ce, pendant toute la durée de ce renouvellement;

QUE la convention est renouvelée aux mêmes conditions, à partir du 1^{er} décembre 2024, et ce, jusqu'au 31 décembre 2026;

QU'à compter du 1^{er} janvier 2027, la convention sera renouvelée automatiquement d'année en année, suivant les termes et conditions alors en vigueur et conformément à tout décret du gouvernement visant la reconduction du programme temporaire;

QUE la Municipalité autorise M. Michel Pelletier, directeur général greffier-trésorier, à signer pour et au nom de la Municipalité le renouvellement de la convention d'exploitation.

25. Autorisation de signature du protocole d'entente avec la Corporation des Arts et de la Culture de L'Islet pour le café culturel

ATTENDU QUE le 16 septembre 2024, la Municipalité de L'Islet et la Corporation des Arts et de la Culture de L'Islet signaient un protocole d'entente en lien avec la tenue d'un café culturel à la salle des Habitants;

ATTENDU QUE ce protocole d'entente est renouvelable chaque année;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont pris connaissance du nouveau protocole d'entente;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Pascal Bernier et appuyé par M. André Blanchet, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :



**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE L'ISLET
MUNICIPALITÉ DE L'ISLET**

254-11-2025 QUE la Municipalité de L'Islet autorise le maire et le directeur général greffier-trésorier à signer pour et au nom de la Municipalité le protocole d'entente 2025-2026 avec la Corporation des Arts et de la Culture de L'Islet pour la tenue d'un café culturel à la salle des Habitants.

26. Dépôt d'une demande d'aide financière pour une étude d'opportunité visant la mise en place d'une entente intermunicipale à trois municipalités

ATTENDU QUE la Municipalité de L'Islet reconnaît avoir lu et pris connaissance du Guide du demandeur concernant le volet – Coopération et gouvernance municipale du Fonds régions et ruralité, sous-volet Coopération intermunicipale;

ATTENDU QUE les municipalités de Saint-Aubert, Saint-Jean-Port-Joli et L'Islet désirent présenter un projet d'étude d'opportunité visant la mise en place d'une entente intermunicipale à trois municipalités pour les services incendie dans le cadre du volet – Coopération et gouvernance municipale du Fonds régions et ruralité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Éric St-Laurent et appuyé par Pascal Bernier, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

255-11-2025 QUE la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

Le conseil de L'Islet s'engage à participer au projet d'étude d'opportunité visant la mise en place d'une entente intermunicipale à trois municipalités;

Le conseil accepte d'assumer une partie des coûts, à savoir l'apport minimal exigé dans le cadre du programme;

Le conseil nomme la Municipalité de Saint-Jean-Port-Joli, organisme responsable du projet, et autorise le dépôt du projet dans le cadre du volet – Coopération et gouvernance municipale du Fonds régions et ruralité, sous-volet Coopération intermunicipale;

Le conseil désigne le maire et le directeur général greffier-trésorier pour signer tout document nécessaire ou utile ou demandé par l'organisme municipal responsable du projet aux fins de la présente demande de subvention.

AFFAIRES MUNICIPALES DIVERSES

27. a. Crédit et reconnaissance du comité projet citoyen

ATTENDU QUE la Municipalité de L'Islet souhaite mettre en place un comité projet citoyen pour l'analyse et la réalisation de projets en lien avec les demandes de citoyens;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Simon Beaudoin, appuyé par M. Pascal Bernier, et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

256-11-2025 QUE la Municipalité de L'Islet procède à la création du comité projet citoyen;

QUE ce comité ait pour mandat de recevoir les demandes de projet de citoyens, d'en faire l'analyse et de soumettre les résultats au conseil municipal ainsi que d'en superviser la réalisation lors d'adoption;

QUE ce comité conçoive et mette en œuvre un projet de mobilité (déjà approuvé par le conseil) visant à renforcer la cohésion territoriale en reliant efficacement les trois secteurs de la municipalité, tout en assurant des déplacements sécuritaires pour les piétons et les cyclistes;



**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE L'ISLET
MUNICIPALITÉ DE L'ISLET**

QUE le comité soit formé d'un maximum de 6 membres dont un conseiller municipal dument nommé, un citoyen, le directeur général et tout autre fonctionnaire jugé nécessaire par la direction;

QUE le comité soit officiellement reconnu dès l'adoption de la présente résolution jusqu'à sa dissolution par décision du conseil municipal.

27. b. Nomination d'un membre du conseil au sein du comité projet citoyen

ATTENDU QUE le 11 novembre 2025, la Municipalité de L'Islet créait le comité projet citoyen;

ATTENDU QUE le comité est formé d'un maximum de 6 membres dont un conseiller municipal dument nommé, un citoyen, le directeur général et tout autre fonctionnaire jugé nécessaire par la direction;

ATTENDU QU'il y a donc lieu de nommer le membre du conseil qui siègera au sein dudit comité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Éric St-Laurent, appuyé par M. Pascal Bernier, et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

257-11-2025 QUE la Municipalité de L'Islet nomme M. André Blanchet, à titre de représentant du conseil municipal au sein du comité projet citoyen, et ce, jusqu'à la nomination de son remplaçant.

QUESTIONS / RÉPONSES

28. Période de questions / réponses

La période de questions débute à 19 h 53.

M. Raymond Caron demande le nom de l'entreprise qui a fait le cahier des charges pour les travaux du chemin Lamartine Ouest et si la Municipalité a eu un droit de regard. M. Germain Pelletier, maire, indique que c'est la Fédération québécoise des municipalités qui a fait le cahier des charges et que la Municipalité avait un droit de regard. M. Caron mentionne son mécontentement face aux travaux effectués. M. le maire donne la parole à M. Pascal Bernier, conseiller. Ce dernier mentionne qu'il y avait deux grands secteurs précis lors des travaux et que chaque secteur avait des spécificités différentes. Pour ce qui est de la section entre le boulevard Nilus-Leclerc et l'église, la Municipalité ne souhaitait pas trop investir, puisque la partie sous l'asphalte devra être refaite dans 10-15 ans.

M. Guy Fafard demande la date à laquelle il aura son permis de démolition. Il explique les étapes qu'il a fait en lien avec sa demande de démolition à l'assemblée. Il mentionne, entre autres, que le ministère de la Culture et des Communications a reçu une plainte d'un citoyen concernant la démolition de son immeuble, situé au 308, chemin des Pionniers Ouest. M. Michel Pelletier, directeur général greffier-trésorier, mentionne que normalement le permis lui aurait été délivré à la suite de la dernière séance du conseil, où sa demande de démolition a été acceptée. Cependant, suite à la plainte reçue, le ministère a donné un délai de 90 jours à la Municipalité pour valider l'âge de la maison. Le processus est en cours.

M. Germain Gauthier mentionne qu'il a récemment vu un article concernant un comité de protection du ciel étoilé à L'Islet et qu'il voudrait s'impliquer. M. Pascal Bernier, conseiller, mentionne n'avoir jamais entendu parler de ce comité. M. Germain Pelletier, maire, demande à M. Gauthier de fournir l'article qu'il a lu. Plus tard lors de la période de questions, M. Éric St-Laurent, conseiller, mentionne qu'il a trouvé l'article en question. On peut le lire à la page 3 de la



**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE L'ISLET
MUNICIPALITÉ DE L'ISLET**

parution du journal L'Oie Blanche du 11 novembre 2025. Il s'agit plutôt d'un comité dans la Côte-du-Sud et non pour L'Islet uniquement.

M. Guy Fafard demande qui était présent lors de la visite du 22 octobre dernier sur sa propriété. M. Michel Pelletier mentionne qu'il y avait l'inspecteur de la Municipalité, l'inspectrice de la MRC de L'Islet, Mme Virginie Laberge-Ratelle, ainsi qu'une dame de la firme d'architectes mandatée par la Municipalité. Le nom exact de la représentante de la firme sera transmis à M. Fafard. Ce dernier indique qu'il serait important d'informer les citoyens concernés lors de ce genre de visite. M. Fafard mentionne ne plus vouloir revoir l'inspectrice de la MRC de L'Islet sur son terrain.

M. René Couillard demande le coût des élections municipales 2025. M. Michel Pelletier mentionne que c'est environ 13 000 \$.

M. Germain Gauthier demande si le point 26 est uniquement pour une fusion en lien avec le service incendie. M. Germain Pelletier mentionne que oui et que c'est dans le but de diminuer les coûts. M. André Blanchet, conseiller, mentionne que la Municipalité a déjà des ententes pour des entraides. Pour ce qui est du point 26, c'est plutôt pour la gestion et l'administration. M. Pascal Bernier indique que, par exemple, les trois services incendies dans l'étude pourraient se partager un même directeur.

M. Raymond Caron félicite tous les membres du conseil pour leur élection.

M. André Journault demande s'il y aura un aménagement de fait dans la partie ouest au quai. Cet été, il y avait des tables à pique-niques. M. Germain Pelletier mentionne que la Municipalité va regarder ce qu'il y a à faire pour améliorer le tout. Ce point avait déjà été mentionné auparavant.

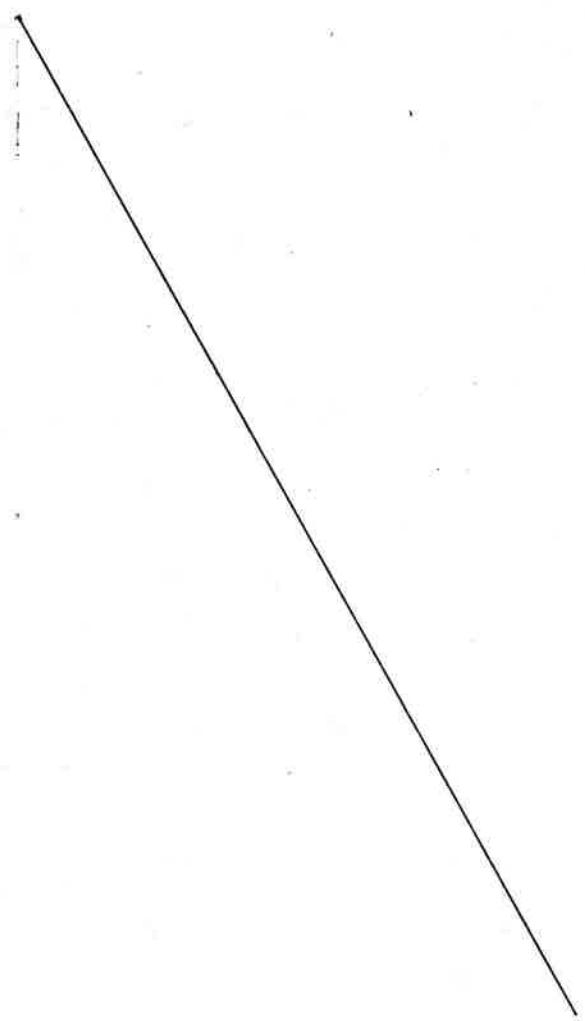
LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

29. Levée de l'assemblée

La séance ferme à 20 h 22 avec la proposition de M. Simon Beaudoin.

Michel Pelletier, directeur général greffier-trésorier

Germain Pelletier, maire



562